

**YERRES**



Certifié exécutoire par le Maire compte  
tenu de la réception en Sous-Préfecture  
le 6.X.97 et de la publication  
le 7.X.97  
Le Maire,

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 1997

DELIBERATION N° 97/09/257

**OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION LA  
MAISON DES CHOMEURS**

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT que la commune envisage de mettre à la disposition de l'Association La Maison des Chômeurs, par bail de location, la propriété communale sise 17, rue René Coty, permettant à l'association d'exercer, dans de bonnes conditions, ses activités en direction des personnes privées d'emploi,

CONSIDERANT que l'Association va procéder à la réalisation d'aménagements des locaux,

APRES en avoir délibéré,

VU l'avis de la commission Finances,

A l'unanimité,

DECIDE d'attribuer une subvention de 30.000 F à l'Association La Maison des Chômeurs.

DIT que les crédits seront inscrits au budget supplémentaire de la Commune, exercice 1997, fonction 4, sous-fonction 40, nature 65748.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

**REÇU LE**

**- 6 OCT. 1997**

SOUS-PRÉFECTURE  
DE L'ARRONDISSEMENT D'ÉVRY



Pour extrait conforme,  
Le Député-Maire,

Nicolas DUPONT-AIGNAN.

HÔTEL DE VILLE

60 RUE CHARLES DE GAULLE - 91335 YERRES CÉDEX - TÉL. : 01 69 49 76 00 - FAX : 01 69 48 63 98  
TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE À MONSIEUR LE MAIRE

78

